



المملكة المغربية  
السلطنة الخدمات بأكادير  
**RAMSA**  
**REGIE AUTONOME MULTI- SERVICES D'AGADIR**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**(Séance Publique)**

Le Directeur Général de la RAMSA informe les concurrents concernés par les appels d'offres ouverts ci-après, que le **Dépôt électronique n'est pas obligatoire** :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Cautio provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Observations	Heure limite de remise des offres
119/2022	Travaux divers sur le réseau d'assainissement dans la Préfecture Inezgane Ait Melloul : Zone d'intervention de la politique de la ville	5 359 200,00	80 000,00	-	Réservé PME	10 :30
120/2022	Travaux de restructuration du réseau d'eau potable - 1ère tranche	5 248 650,00	78 000,00	01/11/2022	Réservé PME	11 :00
123/2022	Infrastructure de collecte et de transfert des eaux usées de Drarga : Réalisation du réseau in-site (3ème tranche)	7 044 483,52	105 000,00	01/11/2022	-	12 :30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement aux bureaux du Département Approvisionnements et Moyens Généraux au siège de la RAMSA à l'adresse suivante : Régie Autonome Multi-Services d'Agadir, Rue 18 Novembre, Quartier Industriel Agadir, BP 754, Tél : 05-28-82-96-00/05-28-22-30-30, Fax : 05-28-22-01-15. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Les concurrents ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent obligatoirement renseigner leurs coordonnées sur la dite plateforme.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés de la RAMSA.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation.